



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr



### **Observations concernant le projet d'arrêté approuvant le plan de gestion des poissons migrateurs Adour cours d'eau côtiers 2022-2027**

La SEPANSO constate qu'effectivement nous disposons de meilleures connaissances tant en ce qui concerne les populations de poissons migrateurs qu'en ce qui concerne les cours d'eau et les pollutions susceptibles de les impacter (Ainsi l'Agence de l'Eau Adour Garonne considère que plusieurs Stations de Traitement des Eaux Usées ne sont pas conformes. De plus avec les « pluies exceptionnelles » récurrentes on observe en maints endroits des rejets non traités grâce aux systèmes de surverse).

Si la situation de presque toutes les populations de poissons migrateurs s'est dégradée, cela signifie clairement que les Plans de gestion des poissons migrateurs antérieurs n'étaient pas suffisamment ambitieux. Or le projet d'arrêté soumis à consultation ne semble vraiment pas plus ambitieux que les plans précédents.

Permettez-nous de rappeler que le Président de la SEPANSO Landes, qui a représenté pendant plus de deux décennies les associations de protection de la nature à Bruxelles a souvent eu l'occasion de rencontrer les plus hauts responsables de l'Union Européenne (D.G. Environnement, Parlement, Conseil des Ministres, Représentation Permanente de la France, Conseil de l'Europe. A plusieurs reprises l'attention de ceux-ci a été attirée sur les problèmes des espèces migratrices. Les associations ont obtenu que la Commission engage des procédures de concertation sur ces espèces. Celle sur l'anguille, qui a donné satisfaction à la SEPANSO, a abouti à une communication officielle de la Commission en octobre 2003. Le processus étant engagé, nous avons eu la satisfaction de voir adopté le Règlement (CE) n° 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes <http://www.ifremer.fr/indicang/actualites/pdf/reglement-europeen-18092007.pdf> - Les lecteurs de la revue Sud-Ouest Nature ont été informés. Le plus grand article se trouve dans le numéro 137 (dossier 4 pages) : « *L'anguille européenne en grand danger* » page 22 à page 25

Nota Bene : La SEPANSO estime que les encouragements gouvernementaux en faveur de la « petite » hydroélectricité vont à l'encontre de la protection de la biodiversité, et plus particulièrement à l'encontre des populations de poissons migrateurs. Nous tenons à rappeler que les séjours de pêcheurs de saumons représentent un bénéfice économique considérable (cf Irlande, Écosse...) qu'il semble étonnant de voir le gouvernement et certains élus locaux méconnaître.

Nous avons l'honneur de proposer que les orientations stratégiques de ce plan gestion des poissons migrateurs Adour cours d'eau côtiers 2022-2027, ainsi que les mesures de gestion, soient améliorées.  
.../...

### **Anguille :**

En raison de l'état de l'espèce (en danger critique selon l'UICN qui l'inscrit sur sa liste rouge en 2020) il est nécessaire de poursuivre l'amélioration des habitats colonisables dans les barthes de l'Adour (proposition du président SEPANSO 40, membre du Bureau du SAGE Adour Aval) acceptée. En ce qui concerne la gestion, il est nécessaire d'améliorer la gestion des portes à flot de l'Adour. Et surtout il convient de réduire considérablement les quotas de pêches des alevins !!! La SEPANSO se félicite que l'association Défense des Milieux Aquatiques ait contesté les quotas accordés pour la capture des civelles (audience au Conseil d'État le 23 novembre 2021) ; nous espérons que l'association obtiendra satisfaction.

### **Grande alose :**

La SEPANSO rappelle qu'elle avait, hélas en vain, milité autrefois alors qu'il était encore temps pour la protection de la grande frayère de Toulouzette. L'état du stock est mauvais, ce qui ne nous surprend pas puisque les espaces propices à la reproduction de l'espèce se dégradent sans que pour autant les difficultés pour remonter l'Adour fassent l'objet de travaux pour les réduire.

Si l'on veut vraiment restaurer les populations de grande alose il conviendrait (du plus simple au plus complexe) :

- d'interdire les filets dans le port de Bayonne-Tarnos
- de prévoir un moratoire des captures en indemnisant les pêcheurs professionnels
- d'améliorer la montaison en traitant les seuils à Cauneille, Saint-Maurice et Orthez,
- d'étudier la restauration de zones de frayères

### **Lamproie :**

Après une embellie de courte durée, on constate un effondrement des stocks : « *division par 10 des effectifs dans les stations de suivi* »

La SEPANSO estime que les mesures proposées ci-dessus au bénéfice des aloses pourraient aussi profiter aux lamproies.

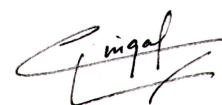
### **Saumon :**

La SEPANSO dénonce depuis des années l'absurdité de la situation concernant cette espèce : d'un côté on dépense des sommes considérables pour faciliter la remontée de géniteurs et « *en même temps* » comme dirait le président de la République on laisse prélever beaucoup de prédateurs soit en mer, soit même en barrant l'estuaire de l'Adour à Bayonne-Tarnos.

Si l'on veut vraiment restaurer les populations de saumons, il conviendrait :

- d'interdire les filets dérivants dans la bande côtière des 2 miles nautiques entre Arcachon et Hendaye (Nota Bene aux USA, c'est interdit dans la bande des 3 miles !)
- d'interdire les filets dans le port de Bayonne-Tarnos
- de prévoir un moratoire des captures en indemnisant les pêcheurs professionnels
- de restaurer la continuité écologique
- de restaurer en permanence la qualité des eaux en respectant la Directive Cadre Eau
- de relever les débits minimum autorisés

Sentiments distingués



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53

[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>